

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du lundi 12 janvier 2026, tenue au local de réunion du Centre Multifonctions à 19h30, au 5, rue de l'Église Ouest, à Sainte-Rita.

Sont présents :

Monsieur Michel Colpron	maire
Madame Christine Charlebois	conseillère au siège # 2
Monsieur Dany Ouellet	conseiller au siège # 3
Madame France Gagnon	conseillère au siège # 4
Monsieur François Belisle	conseiller au siège # 5
Monsieur Jacques Gagnon	conseiller au siège # 6

Est absent :

Monsieur René Malenfant	conseiller	au siège # 1
-------------------------	------------	--------------

Les membres présents forment le quorum.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 19h30, par Monsieur Michel Colpron, maire de la municipalité de Sainte-Rita, Madame Sergine Gagnon fait fonction de greffière-trésorière / directrice-générale.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et procédure d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 8 décembre 2025
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2025
5. Rapport des délégations de pouvoir
6. Bordereaux des comptes incompressibles
7. Comptes
8. Transfert de crédits
9. Correspondance
10. Vente pour taxes
11. Renouvellement assurance de dommages -FQM Assurances
12. Paiements de la prime de fidélité des employés
13. Adoption du Règlement # 319 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
14. Avis de motion et présentation du Règlement # 320 décrétant le taux de taxation 2026
15. Application du Règlement # 301 concernant l'intervention du Service Incendie sur les lieux d'un accident routier sur notre territoire

16. Dossier

- 16.1. Voirie été, hiver
- 16.2. Étang
- 16.3. Suivi des rencontres, MRC et autres
- 16.4. Comité des Loisirs
- 16.5. Bibliothèque municipale
- 16.6. Corporation Premier Jalon
- 16.7. Corporation Touristique
- 16.8. Cuisine Collective
- 16.9. Action municipale et famille
- 16.10. Jardins Rita de Cascia
- 16.11. L'héritage de Sainte-Rita

17. Varia

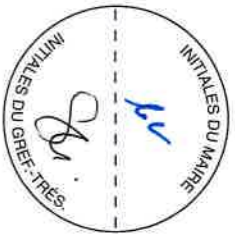
18. Période de questions
19. Clôture de la session

Il est proposé par **madame Christine Charlebois**;

QUE l'ordre du jour soit adopté après y avoir ajouté les points suivants au varia :

- **17.1. Rencontre amicale (élus-employés)**
- **17.2. Tarif de location de la salle Multifonctions**

Adoptée



No de résolution
Ou annotation
2026-01-12-02

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par **monsieur Jacques Gagnon**;

QUE le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2025

2026-01-12-03

Il est proposé par **monsieur Francis Belisle**;

QUE le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

5. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Dépôt du rapport de délégation de pouvoir de messieurs Robert Lebel, chef d'équipe, Charles-Édouard Viau, mécanicien et de madame Sergine Gagnon, directrice-générale / greffière-trésorière.

6. BORDEREAU DES COMPTES INCOMPRESSIBLES

Dépôt du rapport des factures incompressibles, au montant de 89 302.19\$

7. COMPTES COMPRESSIBLES

Le bordereau suivant a été soumis à l'attention des membres du conseil :

AGRO ENVIROLAB	analyse eau	258.00 \$
ASCENSEURS CLOUTIER LTÉE	entretien préventif	164.00 \$
ATELIER RÉPARATIONS GÉNÉRALES	pièces et accessoires	149.19 \$
UNORIA COOPÉRATIVE	lampe, pile, chargeur, antigel, balai	189.48 \$
BUROPRO CITATION	copies	193.85 \$
BIBLIO RÉSEAU	cartes abonnés, feuilles codes et étiquettes	35.38 \$
ÉNERGIES SONIC INC.	diesel, mazout fournaisse, ordinaire	11 156.56 \$
ÉPICERIE CHEZ MARLÈNE	épicerie	87.62 \$
FOND D'INFORMATION TERRITOIRE	mutation	6.00 \$
GRUPE AUTO SOLUTION	pièces et accessoires	175.86 \$
QUINCAILLERIE ST-CYRIEN	clé	8.03 \$
MRC DES BASQUES	téléphonie	251.27 \$
NORTEC INDUSTRIEL	pièces et accessoires	3 405.51 \$
PUROLATOR	envois	29.07 \$
RADIATEURS CHOUNARD	radiateur	3 549.92 \$
TERAPRO CONSTRUCTION	soupape	5 998.99 \$
VISA DESJARDINS	pièces garage	203.55 \$
WURTH	pièces et accessoires	2 275.38 \$
Total		28 137.66 \$

2026-01-12-04

Il est proposé par **monsieur Dany Quellet**;

QUE les comptes au montant de 28 137.66\$ soient approuvés et payés;

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits
Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 28 137.66\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

8. TRANSFERT DE CRÉDITS

Il est proposé par **monsieur Francis Belisle**;

2026-01-12-05

QU' un montant 24 003,\$ soit autorisé pour les transferts de crédits suivants :

2227



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

Les Solutions Municipales Ducharme, Farnham (Qc) - www.solutionsmunicipalesducharme.com - 1-800-363-9251 - No. F031

DESCRIPTION	DU	DESCRIPTION	AU	MONTANT
frais juridique	#0212000412	réim. Adm.	#0213000140	500.00 \$
repas	#0213000299	réim. Adm.	#0213000140	126.00 \$
formation	#0211000454	réim. Adm.	#0213000140	76.00 \$
réception	#0211000493	réim. Adm.	#0213000140	25.00 \$
formation	#0213000454	frais déplacement	#0213000310	93.00 \$
électricité	#0213000681	frais déplacement	#0213000310	34.00 \$
comptabilité	#0213000413	mutation	#0213000414	5.00 \$
réception	#0211000493	dons - subvention	#0219000991	6.00 \$
site web	#0213000347	dons - subvention	#0219000991	25.00 \$
entr. Chemin-trottoir	#0232000521	frais poste	#0213000321	10.00 \$
signalisation	#0235500649	téléphone	#0213000331	557.00 \$
réim. Concierge	#0219000140	autres serv. Techn.	#0213000419	155.00 \$
réim. Concierge	#0219000140	autres serv. Techn.	#0213000419	250.00 \$
réim. Voirie	#0232000140	fourniture bureau	#0213000419	14.00 \$
réim. Voirie	#0232000140	huile chauffage	#0213000670	146.00 \$
réim. Voirie	#0232000140	oxygène	#0232000639	562.00 \$
réim. Voirie	#0232000140	vêt. Access.	#0232000650	1 495.00 \$
réim. Voirie	#0232000140	réim. Voirie	#0233000140	200.00 \$
réim. Voirie	#0232000140	téléphone	#0233000331	292.00 \$
service payé autre mu	#0222000442	entr. Véhicule voirie	#0233000525	114.00 \$
réim. Concierge	#0219000140	huile chauffage	#0233000632	5 457.00 \$
pièces-access.	#0234000649	essence-diesel	#0233000631	1 457.00 \$
réim. Voirie	#0232000140	essence-diesel	#0233000631	4 273.00 \$
analyse de l'eau	#0241200411	essence-diesel	#0233000631	862.00 \$
analyse traitement	#0241400411	essence-diesel	#0233000631	69.00 \$
électricité	#0241500681	pièces -access.	233000649	1 457.00 \$
repas	#0232000299	pièces -access.	233000649	752.00 \$
transport marchandises	#0232000300	pièces -access.	233000649	125.00 \$
frais déplacement	#0232000310	pièces -access.	233000649	109.00 \$
asphalte	#0232000625	pièces -access.	233000649	190.00 \$
pièces -accessoir	#0232000648	pièces -access.	233000649	81.00 \$
immatriculation	#0233000438	pièces -access.	233000649	850.00 \$
immatriculation	#0233000438	pièces -access.	233000649	62.00 \$
achat ciment	#0232000623	pièces -access.	233000649	90.00 \$
produit chimique	#0232000635	pièces -access.	233000649	43.00 \$
fourniture médicale	#0232000691	pièces -access.	233000649	58.00 \$
petits outils	#0241400643	pièces -access.	233000649	35.00 \$
électricité	#0241400681	pièces -access.	233000649	50.00 \$
pièces-access.	#0241500649	pièces -access.	233000649	37.00 \$
enlèvement ordures	#0245110446	pièces -access.	233000649	23.00 \$
réim. Inspecteur	#0261000140	pièces -access.	233000649	62.00 \$
entr. Bâtiment	#0270130520	pièces -access.	233000649	129.00 \$
électricité patinoire	#0270130681	pièces -access.	233000649	325.00 \$
sable	#0270150622	pièces -access.	233000649	356.00 \$
article quincaillerie	#0270150641	pièces -access.	233000649	130.00 \$
fourniture biblio	#0270230670	pièces -access.	233000649	50.00 \$
électricité	#0270290681	pièces -access.	233000649	233000649
aménagement paysag	#0270290999	pièces -access.	233000649	91.00 \$
cotisations	#0232000200	pièces -access.	233000649	23.00 \$
				299.00 \$
			total	24 003.00 \$

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

9. CORRESPONDANCES

Une liste de la correspondance a été remise à chacun, elle peut être consultée au bureau municipal aux heures normales d'ouvertures.

10. VENTE POUR TAXES

ATTENDU QU'il est primordial pour la santé financière de la municipalité que les taxes soient payées dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita demande d'expédier un dernier avis aux propriétaires ayant un solde impayé à la municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par **madame France Gagnon**; et résolu unanimement par les conseillers présents;

2026-01-12-06

QUE la municipalité de Sainte-Rita expédie un dernier avis aux propriétaires ayant un solde impayé pour taxes municipales et de permettre à la directrice générale / greffière-trésorière d'établir un contact avec les contribuables fautifs;

QUE les propriétaires ayant un solde impayé à la municipalité pour taxes municipales ont jusqu'au 31 janvier 2026 pour contacter la directrice générale ou payer le solde de leur compte de taxes municipale.

Adoptée

11. RENOUVELLEMENT ASSURANCE DE DOMMAGES -FQM ASSURANCES

ATTENDU QUE l'assurance *La Municipale* est le seul contrat d'assurance de dommages conçu et adapté au monde municipal;

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} juin 2023, une nouvelle couverture s'est ajoutée afin de soutenir les élus-es, employés municipaux et leur famille immédiate dans leur lutte contre l'intimidation et le harcèlement;

ATTENDU QUE la tarification pour l'assurance de biens n'a pas été augmentée en 2023 et qu'une majoration du tarif s'imposait pour la prochaine année afin de faire face aux conséquences de l'inflation qui se sont matérialisées dans les indemnités et frais reliés aux réclamations;

Il est proposé par **monsieur Francis Belisle** et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

2026-01-12-07

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita versent un montant de 19 809,66 \$ à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM Assurances) pour le renouvellement de la police d'assurance 011015 couvrant la période du 18 février 2025 au 18 février 2026.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 20 009,13\$.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

12. PAIEMENT DE LA PRIME DE FIDÉLITÉ DES EMPLOYÉS

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita est consciente que les employés municipaux sont une ressource difficile à recruter ;

ATTENDU QUE la municipalité a mis en place un bonus de fidélité pour ses employés qui demeurent à l'emploi d'une année à l'autre ;

Il est proposé par **monsieur Dany Quellet** et résolu unanimement par les conseillers présents;

2026-01-12-08

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de verser la somme de 5 496,28 \$, excluant le pourcentage de vacances, aux employés admissibles pour le versement du bonus de fidélité des employés pour l'année 2026.

QUE les membres du conseil de Sainte-Rita acceptent les montants versés lors de la première semaine de paie de janvier 2026 comme bonus de fidélité des employés pour l'année 2025.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 5 496,28\$.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

13. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 319 CONCERNANT LE CODE DÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Rita a adopté, le 10 février 2022, le *Règlement numéro #306 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus(es)*;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU'une élection générale s'est tenue le 2 novembre 2025;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus(es);

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus(es) révisé;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière, madame Sergine Gagnon, mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU QUE la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

ATTENDU QUE l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;

ATTENDU QU'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et il. Je la Municipalité incluant ses fonds publics;

ATTENDU QU'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu' élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens ;

ATTENDU QUE ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues;

ATTENDU QUE ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

ATTENDU QUE tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

ATTENDU QU'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale.

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHRISTINE CHARLEBOIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'ADOPTER LE RÈGLEMENT SUIVANT :

RÈGLEMENT NUMÉRO #319 ÉDICANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS(ES) MUNICIPAUX

QUE soit considéré ici que le Règlement #319 est tout au long écrit.

Adoptée

14. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT # 320 DÉCRÉTANT LE TAUX DE TAXATION 2026

Avis de motion et présentation est par la présente donné par *monsieur François Belisle*, conseiller au siège # 5 qu'un projet de règlement est présenté au point 14 de la présente séance concernant l'adoption du règlement # 320 décrétant le règlement de l'année financière 2026.

15. APPLICATION DU RÈGLEMENT # 301 CONCERNANT L'INTERVENTION DU SERVICE INCENDIE SUR LES LIEUX D'UN ACCIDENT ROUTIER SUR NOTRE TERRITOIRE

ATTENDU QU'un accident sur la route 295 a eu lieu le 23 octobre 2025 et que le Service incendie de Saint-Cyprien se sont rendu sur les lieux suite à l'appel au 9-1-1;

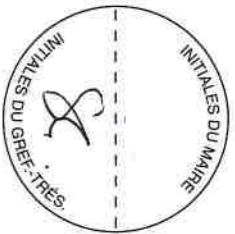
ATTENDU QUE la personne impliquée n'est par résidente de la municipalité de Sainte-Rita;

ATTENDU QUE de pais notre règlement # 301 portant sur les frais du service incendie sur les lieux d'un accident lorsque la personne impliquée n'habite pas sur le territoire de la municipalité, les frais de cette intervention sont à la charge de la personne impliquée;

Il est proposé par *madame Christine Charlebois* et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

2026-01-12-09

2026-01-12-10



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

QUE les membres du conseil municipal, mandate madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, à faire parvenir une mise en demeure afin de réclamer la facture reçue de la municipalité de Saint-Cyprien pour cette intervention.

Adoptée

16. DOSSIER

16.1 VOIRIE ÉTÉ, HIVER

- Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :
- Tout s'est bien déroulé durant le congé des Fêtes
 - Deux bris sur les camions ont été gérés convenablement

16.2 ÉTANGS

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- Toute se passe normalement, rien de spécial pour le moment.

16.3 SUIVI DES RENCONTRES MRC ET AUTRES

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil municipal que :

MRC :

- Conseil de la MRC le 10 décembre à Notre-Dame-des-Neiges
 - Prochain C.A. le 4 février à Trois-Pistoles.
 - Prochain conseil le 21 janvier à St-Jean-de-Dieu.
 - Rencontre du Comité de sécurité publique à Trois-Pistoles
- MUNICIPALITÉ :**
- Participation à l'AGA du comité l'héritage de Sainte-Rita

16.4 COMITÉ DES LOISIRS

Madame France Gagnon, représentante, informe les membres du conseil municipal que :

- Un problème d'alimentation en eau nous a empêché de glacer la patinoire pour les Fêtes
- Une autre solution sera envisagée
- Une rencontre sera demandé afin de voir si des activités seront prévues pour la semaine de relâche

16.5 BIBLIOTHÈQUE LA BIBLIOTHOISE

Monsieur Dany Ouellet, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- La reprise d'ouverture selon l'horaire habituelle dès le 7 janvier.

16.6 CORPORATION D'HABITATION PREMIER JALON

Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil municipal que :

- Tout se passe bien.

16.7 CORPORATION TOURISTIQUE

Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil municipal que :

- En préparation de l'AGA dès le début de l'année.

16.8 CUISINE COLLECTIVE

Madame France Gagnon, représentante, informe les membres du conseil municipal que :

- Les activités reprennent le 13 janvier prochain.
- Nous espérons une bonne participation

16.9 ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Madame Christine Charlebois, représentante, informe les membres du conseil municipal que :

- Le document de la Politique Familiale sera envoyé à chaque conseiller afin d'y sélectionner 2 priorités à mettre en place pour 2026

16.10 JARDINS RITA DE CASCIA

Monsieur François Belisle, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Une invitation pour la recherche de bénévoles sera envoyée au début de la prochaine saison

16.11 CIMETIÈRE L'HÉRITAGE

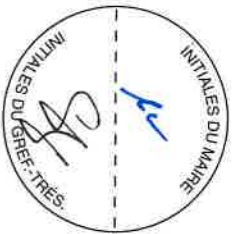
Monsieur Dany Ouellet, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Les demandes de soumissions pour la réfection de la clôture ont été envoyées

17. VARIA

17.1. RENCONTRE AMICALE (élus-employés)

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita désirent organiser un souper amical pour souligner la fin d'année 2025 ainsi que la nouvelle année 2026;



No de résolution
2026-01-12-19 annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

ATTENDU QUE les invités à cette rencontre seront les élus, les employés de la municipalité ainsi que les élus ayant siégés au cours des 10 premiers mois de l'année 2025 ainsi que les conjoints et conjointes;

Il est proposé par **monsieur Francis Belisle**;

QUE l'évènement soit prévu le vendredi 6 février prochain, de mandater madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, pour envoyer des invitations à tous les participants et pour effectuer les achats requis pour l'élaboration de ce repas.

Adoptée

17.2. TARIF POUR LA LOCATION DE LA SALLE MULTIFONCTIONS

ATTENDU QUE le prix pour la location de la salle Multifonctions est présentement de 150,\$ sans les frais de ménage;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal désirent offrir un prix plus compétitif pour la location de cette salle;

Il est proposé par **madame France Gagnon**;

QUE le prix de location avant les frais de ménage, soit de 100,\$ pour un total de 175,\$ incluant les frais de conciergerie.

Adoptée

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions portant sur divers sujets sont adressées au conseil par les citoyens présents dans la salle.

19. CLÔTURE DE LA SESSION

À 20 h 25 l'ordre du jour étant épuisé;


Il est proposé par **madame Christine Charlebois**;

QUE la présente séance soit close.

2026-01-12-13

Adoptée à l'unanimité

Signé :


Président d'assemblée


Directrice générale / greffière-trésorière

Je, **Michel Colpron, maire**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.